



La commission Femmes et Développement

La commission "Femmes et Développement" (CFD) est une commission d'avis qui a été officiellement installée en octobre 1994 par le Secrétaire d'État belge à la coopération au développement.

Cette commission fête son 5e anniversaire. C'est l'occasion d'un premier bilan et d'une nouvelle brochure de présentation destinée à nos correspondantes et nos correspondants, à nos interlocutrices et à nos interlocuteurs étrangers et nationaux.



Cette brochure a été réalisée par Isabelle Jacquet,
vice présidente de la commission.

Tous nos remerciements aux personnes qui ont collaboré à
la réalisation de cette brochure :

Alison Woodward,
Anne Rowie,
Hélène Ryckmans,
Josée Goethals,
Kristin Ritsert,
Sophie Pereira.

© La commission Femmes et Développement
Septembre 2000

La CFD : qui ?

La CFD est un rassemblement de femmes (en majorité) et d'hommes, de formations différentes, venu/e/s d'horizons différents, de nationalités différentes, de rôles linguistiques différents.

Les formations : il y a parmi nous des économistes, des juristes, des agronomes, des sociologues, des médecins, des psychologues, des pédagogues, des biologistes, des anthropologues, des historiennes, des éducatrices...

Les horizons : nous venons du monde associatif, des ONG de développement ou d'ONG féminines et féministes, des instances officielles instituées pour défendre le droit et la place des femmes, des universités, de l'administration de la coopération au développement.

Au départ, nous sommes en majorité belges, mais nous avons décidé de faire évoluer cette situation car nous estimons que la commission doit compter des ressortissantes des pays du Tiers monde. Jusqu'aujourd'hui il y a parmi nous des personnes du Chili, du Congo, du Pérou...

La commission rassemble enfin des néerlandophones et des francophones ; le travail s'y effectue donc en français et en néerlandais.



La CFD : comment ?

Si on peut dater la mise en place et l'institutionnalisation de la coopération au développement au début des années 60, le souci, la préoccupation d'y tenir compte de la place et du rôle des femmes sont plus récents. C'est donc dans une "vision du monde" et des politiques déjà établies que dans le courant des années 80, des femmes ont commencé à s'investir et à s'organiser pour la défense et la promotion des femmes des pays du Tiers monde.

Dans le cadre de la Belgique et de ses institutions, le travail a consisté à persuader les autorités compétentes de mettre en place des structures qui aient mandat de travailler à améliorer le sort des femmes des pays pauvres où des projets de développement sont financés par la Belgique.

Les blocages, les lourdeurs et les lenteurs n'ont pas manqué. Toutefois, la présence de plus en plus affirmée du thème de la défense des droits des femmes dans les instances internationales de développement et principalement l'imminence de la Conférence Internationale des femmes à Beijing (septembre 1995) ont eu raison des dernières réticences et la CFD a été installée. Son modèle et son mode de fonctionnement sont ceux d'une commission d'avis.

Le secrétariat est assuré par la cellule "Femmes et développement" de la Direction Générale de la Coopération internationale (DGCI), du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.



La CFD : quand ?

Les réunions plénières se tiennent au minimum 6 fois par an, celles du bureau, une fois par mois. Le rythme de travail des groupes de travail ponctuels et spécifiques dépend des thèmes abordés, des circonstances et des délais.

La CFD : pourquoi ?

La CFD a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la condition des femmes du Tiers monde en autres en promouvant leur situation économique sociale et politique, en procurant des garanties pour leur intégrité morale et physique et en s'attachant à l'application des conventions et déclarations internationales qui visent à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

La mission de la CFD :

- conseiller le ou la Ministre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique concernant le domaine "Femmes et développement";
- émettre de sa propre initiative des avis sur toute question relative au domaine "Femmes et développement" ;
- soutenir les initiatives et les activités dans le domaine concerné par la coordination, la concertation et l'échange d'informations ;
- favoriser les activités de sensibilisation de l'opinion publique sur la problématique "Femmes et développement".

(Extrait de l'Arrêté royal du 14-12-93 portant création de la Commission, publié au Moniteur Belge du 16-2-94).

La CFD : quoi ?

- *Que voulons-nous faire ?*
- *Quels sont les personnes et des groupes que la CFD veut toucher ou qu'elle voudrait toucher ?*
- *Que produisons-nous et qu'organisons-nous ?*
- *De quelle façon procèdons-nous ?*

OBJECTIF I

Nous voulons faire connaître la situation des femmes dans le Sud. Nous voulons nous informer et informer sur leurs difficultés et leurs problèmes mais aussi et surtout sur leur résilience, sur leur dynamisme et leurs actions. Nous voulons qu'on tienne compte de leurs avis, de leurs droits et de leur qualité de citoyennes du monde à part entière.

PUBLIC

Pour ce type d'action, nous nous adressons au grand public. Jusqu'à aujourd'hui ce sont surtout des femmes qui participent aux activités et qui répondent à nos invitations mais nous nous adressons à tous, aux femmes et aux hommes.

REALISATIONS

Pour atteindre ce but, nous nous joignons le plus souvent à des groupes qui poursuivent le même but.



La CFD a organisé une matinée "*Post P kin*".
Le 26 octobre 1995, nous avons fait le point sur ce qui s'était passé, sur les acquis et sur le suivi de la Conférence mondiale des Femmes.

Le 28 mars 1998, la CFD avec l'ONG Solidarité Afghanistan - Belgium, et le GRAMMNA (Groupe de Recherche sur l'Asie Musulmane non arabe) de l'ULB (Université Libre de Bruxelles) a organisé une journée d'étude. Nous avons invité trois femmes d'Afghanistan à venir témoigner des conditions intolérables et misérables, en un mot de la terreur que le régime des Talibans installé à Kaboul fait peser sur les femmes.

Avec le Comité 8 mars qui regroupe la plupart des organisations de femmes de Belgique, la CFD a participé à la journée du 8 mars 1998 sur les thèmes du travail et de la citoyenneté. À l'intérieur de ce comité, nous avons aussi été partie prenante dans la préparation de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 contre la pauvreté et les violences faites aux femmes.

La participation de la CFD au Comité du 8 mars a permis de rendre la problématique des femmes du Sud présente dans le grand débat féministe.

MOYENS

Pour toutes ces activités grand public, nous alertons les médias, nous publions des documents.

Lors de la journée du 8 mars 1998, la CFD a animé un atelier d'échange et de réflexion sur le rôle institutionnel d'une commission comme la nôtre.

Des membres de la CFD ont aussi participé activement à un atelier d'expression artistique inspiré par la situation des femmes en Afghanistan et à un atelier sur la situation des femmes migrantes d'Amérique latine animé par l'association Anacaona.

Nous organisons enfin des visites de représentantes du Tiers monde que nous invitons à participer à nos travaux. Nous avons ainsi rencontré une représentante du Cabinet de prospective sociale de Tunisie (1996) et une délégation de représentantes de 5 ONGD du Chili (1999).



OBJECTIF II

Nous voulons qu'à l'intérieur de l'administration et du ministère concernés par la coopération au développement et dans les ONG de développement, le thème du genre soit reconnu, qu'il soit prioritaire. Nous avons parfois à vaincre pour cela la méconnaissance, les préjugés, le mépris (affiché ou non) et enfin la réputation que cette question n'est qu'une mode.

PUBLIC

- Les fonctionnaires et les membres du cabinet de la coopération internationale.
- Les professionnel/e/s des ONG de développement.

REALISATIONS

Sur base de demande émanant du ministère ou de sa propre initiative, la CFD donne son avis et apporte une contribution la plus pragmatique possible sur des notes de politique sectorielles.

Les sujets déjà abordés sont : Politique, Stratégies multilatérales, Pauvreté et trafic des êtres humains, Femmes et conflits, Santé reproductive, Économie sociale, développement durable, Éducation, Agriculture et Sécurité alimentaire et Infrastructures de base.

Avec le Conseil fédéral pour le développement durable (une commission d'avis comme la nôtre), nous avons à la mi 2000 organisé un colloque international où le concept du genre et celui du développement durable étaient interconnectés.

MOYENS

La CFD met en place des groupes de travail dans lesquels, avec l'aide éventuelle d'expertes extérieures, les sujets sont étudiés et débattus.

Après ses premières conclusions, le groupe revient au bureau ou à la commission qui établit la façon de les transmettre. On décide alors s'il faut faire une note, un commentaire ou une lettre, un envoi de tel type ou de tel autre. Dans certains cas, nous rencontrons les fonctionnaires et les professionnel/e/s concerné/e/s pour mieux adapter notre réaction à leurs attentes. Pour la note d'avis concernant la santé reproductive, cette collaboration a mené à l'organisation d'une matinée d'étude pour les fonctionnaires de l'administration.

Enfin, la CFD diffuse et le cas échéant traduit des textes de référence sur la problématique des femmes et du développement, des manuels de sensibilisation, des *guidelines* par exemple : un manuel sur l'intégration du genre dans la pratique - NCOS (1998), un manuel d'alphabétisation économique - WIDE (1999).



OBJECTIF III

La CFD veut remplir un rôle de vigile et d'observatoire centré sur le respect de la place et du rôle des femmes dans le domaine de la coopération au développement.

PUBLIC

- Les décideuses et les décideurs politiques.

REALISATIONS

La CFD s'efforce de rappeler systématiquement aux responsables politiques les engagements que la Belgique a pris en ratifiant des traités et des conventions pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes. Citons la CEDAW, la déclaration de Beijing et la Plate Forme d'Action.

Nous avons répondu à l'appel de la commission Égalité des chances et nous sommes intervenues via l'exposé de 4 membres de la CFD lors de deux auditions publiques au Sénat (mars et avril 1998).

A l'occasion de l'organisation d'une journée d'étude sur le thème de l'économie sociale nous avons, après la lecture des documents de préparation, vivement réagi parce que l'apport essentiel des femmes dans ce secteur de la vie économique n'était aucunement mentionné. Nous avons obtenu d'avoir un moment d'intervention lors de la séance inaugurale (Journées d'études sur l'économie sociale - Ostende - Mars 1997).

En septembre 1998, dans l'émoi soulevé par l'assassinat d'une candidate réfugiée, Semira Adamu, le Secrétaire d'État en place avait fait paraître un communiqué dans lequel il ne faisait



aucune référence à la situation pourtant très spécifique de cette femme qui fuyait un mariage forcé, et plus largement à la problématique spécifique des femmes réfugiées. La CFD a envoyé et diffusé une lettre reprenant ces éléments.

La CFD a pris enfin l'initiative de réagir par rapport aux nouvelles procédures de financement des ONG de développement qui se sont mis en place au cours de l'année 98. Des messages ont été lancés concernant les nombreuses restructurations de l'administration compétente pour la coopération au développement. Le but de ces réactions était d'analyser l'effet des mesures prises sur la situation des femmes travaillant dans les ONGD et dans l'administration. Nous avons rappelé l'importance du genre et la nécessité de renforcer les structures qui portent ce thème.

La CFD soutient de tous ses efforts la cellule "Femmes et développement" dans l'administration. Ce soutien est nécessaire parce que depuis que cette cellule a été mise en place, elle n'a pas pu compter sur les forces de travail nécessaires à l'accomplissement de ses nombreuses tâches.

MOYENS

La CFD travaille à sa propre visibilité et à démontrer son dynamisme et son expertise. Dans la mesure de nos moyens, nous observons les faits, les événements, les prises de position et nous réagissons de la façon la plus constructive possible en proposant une nouvelle perspective, une autre façon de procéder.

OBJECTIF IV

La CFD veut veiller à l'application des conventions et d'clarations internationales visant à éliminer toute forme de discrimination à l'gard des femmes.

PUBLIC

- Les décideuses et les décideurs politiques.
- Le personnel de l'administration et des ministères concernés.

REALISATIONS

Au niveau international :

- à BEIJING la CFD a été présente et participante via l'activité de 3 de ses membres dans la délégation officielle de la Belgique à la Conférence mondiale des Femmes (septembre 95) ;
- à VIENNE lors de la Conférence Internationale sur la traite des êtres humains ;
- à GENÈVE pour la conférence de la Commission Économique pour l'Europe sur le suivi de Beijing (janvier 2000).
- à NEW YORK pour la session spéciale des Nations Unies sur le suivi et la mise en œuvre de la PFA de Beijing (mars et juin 2000).
- Nous avons aussi rencontré une délégation d'UNIFEM en février 1998.

La CFD : et alors ?

Après cinq ans d'existence, le bilan des activités de la CFD est largement positif. Notre premier mérite est d'avoir fait naître la commission, de l'avoir fait vivre, de l'avoir fait connaître, de l'avoir fait entendre.

A moins de changements radicaux ou de réduction drastique des budgets, la CFD restera en place, son existence n'est pas menacée et elle est devenue, toute proportion gardée, une référence.

Les avis que nous avons apportés ont été le plus souvent bien acceptés et dans certains cas, les fonctionnaires nous ont fait savoir qu'elles ou ils avaient apprécié le caractère concret et pragmatique de nos recommandations et qu'il en serait tenu compte. En revanche, le feed back et les échos nous manquent pour certains de nos travaux.

La participation et les apports de la CFD, son travail de sensibilisation sont également favorablement appréciés.

Autre point positif, au fil des années, les membres de la commission ont appris à se connaître et à travailler ensemble. Le chemin parcouru est en lui-même un acquis. Malgré la diversité de ses membres et d'autres difficultés, la CFD, particulièrement au sein des Groupes de travail, est un lieu d'échange efficace et créateur.

Est-ce à dire que le bilan est parfait ? Loin s'en faut. En effet, le travail et l'efficacité de la CFD sont contrariés par la surcharge du secrétariat et par la grande diversité au sein de la commission.



La majorité des membres de la CFD sont des femmes très dynamiques, très impliquées dans leurs activités professionnelles et/ou militantes.

Cette caractéristique fait évidemment la richesse de la CFD mais le revers de la médaille est qu'il y a un manque de disponibilité et de temps à consacrer aux activités et aux travaux de la CFD.

Quant à la gestion et au secrétariat de la CFD, qui sont du ressort de la cellule "Femmes et développement" au sein de la DGCI, ces charges sont difficilement remplies à cause de la surcharge de travail de cette cellule qui n'a jamais disposé d'un personnel suffisant pour mener toutes ses attributions à bien.

Une autre difficulté que la CFD surmonte progressivement est la diversité de ses membres. Ensemble, nous rassemblons un potentiel d'expertises et d'expériences non négligeable. Pour harmoniser nos potentialités, nous avons consacré la journée du 28 mai 1998 à clarifier et à systématiser les projets pour jeter les bases d'un programme d'activités pluri-annuel (avec l'aide du bureau de recherche " *South Research* " - et selon la méthode du cadre logique).





Le secrétariat de la CFD est assuré par les membres de la cellule "Femmes et développement" au sein de la DGCI (Direction générale de la Coopération Internationale).

- Personnes responsables :
Sophie Pereira et Fadila Hosna
- Adresse :
rue Bréderode 6
1000 Bruxelles
Belgique
- **T l** : 32/02/519.05.26
- **Fax** : 32/02/519.06.83
- **E Mail** : spereira@badc.fgov.be